



Saisie sur rémunération

Par **Ckone**, le **10/09/2017 à 10:56**

Bonjour, je suis passée en conciliation pour un crédit et comme l'huissier n'a pas accepté le montant que je proposais, le juge m'a dit pour vous protéger, compte tenu du fait que vous avez d'autres prêts, on fait une saisie sur salaire.
J'ai reçu hier une lettre recommandée d'un autre tribunal qui me convoque pour une conciliation.
Ayant déjà une saisie sur salaire, que dois-je faire ?
Je leur envoie les documents ou bien je vais quand même en conciliation ? Je peux faire les 2.
Le créancier n'est pas passé par l'huissier, c'est lui-même qui est allé faire la demande auprès du tribunal. Avec la convocation, il y a une requête signée par le créancier demandant au tribunal de faire une saisie sur salaire.
Le créancier peut-il refuser une saisie sur salaire du fait qu'il y en a déjà 2 ?
Que peut-il faire d'autre sachant que je n'ai que mon salaire et que je ne possède rien ?
Merci pour vos retours

Par **Visiteur**, le **10/09/2017 à 16:35**

Bsr,
Étaient-ce des crédits affectés pour un achat précis ?